



## Renseignement dernier vivant

-----  
Par Fab874

Bonsoir,  
Avec ma compagne nous aimerions savoir comment garantir un toit pour l'autre en cas de décès.  
En effet, nous avons achetés deux bien ensemble.  
Elle a deux enfants de son mariage.  
Nous aimerions savoir comment assurer l'autre de profiter du bien sans problème en cas de décès.  
Nous ne sommes pas marier  
Bien cordialement  
Fabrice

-----  
Par isernon

bonjour,  
je comprends que vous êtes des concubins, dont aucun lien juridique entre vous et vous ne serez pas héritiers l'un de l'autre.  
dans votre situation, vous pouvez vous pacser et faire chacun un testament.  
prenez conseil auprès d'un notaire.  
salutations

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Est-elle divorcée du père de ses enfants ?

Si oui, vous pouvez vous pacser avec elle avec testament, le mariage étant encore plus protecteur.

-----  
Par Fab874

Merci pour vos retours  
Oui elle est bien divorcée du père des enfants  
Je me rapprocherais d'un notaire pour plus d'informations

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Renseignez vous aussi sur le démembrement croisé. C'est une solution que les couples en union libre utilisent couramment sans autre formalité.